



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
LES HUNIERES

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de l'entreprise BOISSEL pour

VU les « les travaux Génie Civil FT ouverture de fouille pour expertise »

Effectués à partir du 14/06/2016 pour 15 jours

Par l'entreprise BOISSEL
Route de Lisieux
14340 VALSEME
02 31 64 88 69

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores,

ARTICLE 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Pas de traversée de route sans autorisation préalable,

ARTICLE 3 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 03/06/2016

Le Maire,



Le Maire
Dominique LE SAUVAGE



POLE QS RENNES
 Patton Bat A
 183 Avenue General Patton
 35000 Rennes

N° en cas d'accrochage :

Système : Lambert 2 étendu
 Échelle : 1/9449

| Propriétaires | |
|--|--------|
| Orange | Autres |
| Conduite allégée | |
| Conduite enterrée | |
| Artère en pleine terre | |
| Artère aérienne appuis Orange | |
| Artère aérienne appuis EDF | |
| Classe de précision ouvrages (A, B, C) | |
| + Points topographiques | |

© Orange 2015

